



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE  
REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DES COMMUNES  
DE CORNANT, EGRISSELLES LE BOCAGE, SUBLIGNY  
ET VILLENEUVE LA DONDAGRE**

**PROCES-VERBAL DE SEANCE DU JEUDI 18 MARS 2021**  
Salle des Fêtes à Egriselles le Bocage

**Convocations du 11.03.2021. Ouverture de la séance à 20h00.**

**Nombre de membres de titulaires présents : 6 + 1 pouvoir**

|                          |                                                   |
|--------------------------|---------------------------------------------------|
| CORNANT :                | Mme JARRY Monique (retard)<br>M. BERTRAND Vianney |
| EGRISSELLES LE BOCAGE :  | Mme TOMACHOW Virginie<br>M. VALENTIN Florian      |
| SUBLIGNY :               | <u>Mme ANTONIW Carine</u><br>M. GREMY Gilbert     |
| VILLENEUVE LA DONDAGRE : | M. ALLIOT Jean-François<br>M. EUSTACHE Cédric     |

(absent ayant donné pouvoir à M. SALIQUES)

**Nombre de membres suppléants présents : 4**

|                         |                                                  |
|-------------------------|--------------------------------------------------|
| CORNANT :               | /                                                |
| EGRISSELLES LE BOCAGE : | Mme DOUBLET Bernadette<br>M. DESCHAMPS Christian |
| SUBLIGNY :              | Mme BACHMANN Colette                             |
| VILLENEUVE LA DONDAGRE  | M. SALIQUES Christophe                           |

(pouvoir de M. EUSTACHE)

|                                     |                                       |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| Représentant des enseignants :      | M. GRODET Philippe                    |
| Représentant des parents d'élèves : | Absents                               |
| Secrétaire du SIVOS CESV :          | Mme MARCHAND Carole (absence excusée) |

---

**Désignation du secrétaire de séance :** M. ALLIOT Jean-François  
**Lecture du compte-rendu de la précédente réunion du 14 décembre 2020 par**  
**M. GREMY Gilbert : adopté à l'unanimité.**

En début de séance, la Présidente demande l'autorisation de rajouter les points 5 et 6 à l'ordre du jour. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

**Ordre du jour :**

- 1) Convention piscine
- 2) Modification du règlement intérieur de la restauration scolaire
- 3) Heures supplémentaires agents
- 4) Convention d'utilisation des locaux d'Egriselles le Bocage par la CCGB
- 5) Tarifs des repas et nouvelles conventions pour les communes extérieures suite à l'assujettissement à la TVA
- 6) Régularisation d'une dépense d'investissement pour pallier à une urgence
- 7) Questions diverses

### 1. CONVENTION PISCINE – du 30 mars au 29 juin 2021

La Présidente porte à la connaissance des membres présents les offres de prix reçus de la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais pour l'utilisation de la piscine Tournesol et/ou du centre nautique Pierre TOINOT du 30 mars au 29 juin 2021 les mardis par l'école primaire de Subligny (12 séances au total) pour un coût de 81€ par créneau horaire d'utilisation avec intervention pédagogique et 61€ par créneau horaire d'utilisation sans intervention pédagogique.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical accepte cette proposition à l'unanimité et autorise la Présidente à signer la convention s'y rapportant.**

**Délibération 01.2021**

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

### 2. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEURE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

La Présidente informe que suite à l'informatisation du système de réservation et de paiement des repas de cantine en ligne, ainsi que la mise en place du logiciel Parascoll depuis le 01.02.2021, il convient de modifier plusieurs articles du règlement intérieur de la cantine. Il est procédé à la lecture des articles concernés et des modifications sont apportées aux articles 1 (Objet) et 3 (Fonctionnement).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical accepte les modifications à l'unanimité et autorise la Présidente à modifier le règlement intérieur de la restauration scolaire.**

**Délibération 02.2021**

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

### 3. HEURES SUPPLEMENTAIRES AGENTS

La Présidente fait part des problèmes rencontrés lors des remplacements des Atsem lorsque la durée d'absence est supérieure à 3 jours par semaine.

Elle indique que le temps de travail d'une Atsem est de 39h30 par semaine alors que les agents contractuels ne sont autorisés qu'à un maximum de 35h par semaine (heures complémentaires comprises).

Elle indique également que le remplacement rapide d'une Atsem pour assurer la sécurité et l'encadrement des enfants relève d'une urgence et demande que les agents contractuels soient autorisés à faire des heures supplémentaires dans le cadre d'un tel remplacement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical accepte à l'unanimité que les agents contractuels effectuent des heures supplémentaires à raison de 5h par agent et par semaine d'école.**

**Délibération 03.2021**

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

### 4. CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX D'EGRISSELLES LE BOCAGE PAR LA CCGB PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES DE PAQUES

La Présidente propose de mettre à disposition à titre gratuit à la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne les locaux et matériels suivants : Préau scolaire, Cantine et réfectoire scolaire, Sanitaires, Salles de classes, Salle de



motricité, Salles du périscolaire et des Nap, Produits d'hygiène et d'entretien des locaux, Lits.

L'utilisation des locaux sera consentie du lundi 12 avril 2021 à 7h30 au vendredi 23 avril 2021 à 19h30.

Un état des lieux sera effectué avant et après le prêt des locaux. Les produits d'hygiène et d'entretien quotidien seront fournis par le SIVOS et refacturés à l'issue au centre de loisirs. Les locaux et matériels utilisés durant la mise à disposition seront nettoyés et désinfectés selon le protocole sanitaire en vigueur par la CCGB.

La Communauté de Communes s'engage à souscrire une police d'assurance couvrant les dégâts ou préjudices pouvant se produire et à indemniser le SIVOS en cas de dégâts matériels ou de pertes constatées.

Il est également donné à titre informatif que 2 ou 3 agents du SIVOS CESV participeront par le biais d'un contrat de travail avec la Communauté de Communes au service, à l'entretien des locaux et à l'animation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical accepte cette proposition à l'unanimité et autorise la Présidente à signer la convention s'y rapportant.**

**Délibération 04.2021**

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

**Arrivée de Madame JARRY.**

## **5. TARIFS DES REPAS ET NOUVELLES CONVENTIONS POUR LES COMMUNES EXTERIEURES**

La Présidente rappelle que suite à l'assujettissement à la TVA au 01 janvier 2021, il convient de redéfinir les tarifs HT et TTC des repas aux communes extérieures, afin d'appliquer cette TVA.

Elle rappelle qu'à l'heure actuelle les tarifs appliqués sont de 3,10 € sans le pain et de 3,30 € avec le pain, et que la TVA est de 5,5 %.

Elle expose les deux propositions de tarifs pouvant être appliqués :

**Proposition 1 :** Le comité syndical fait le choix de répercuter l'assujettissement à la TVA aux communes extérieures et de choisir les tarifs suivants : 3,10 € HT soit 3,27 € TTC sans le pain et 3,30 € HT soit 3,48 € TTC avec le pain, ainsi qu'un repas témoin à 2,00 € HT soit 2,11 € TTC, ce qui entraîne une augmentation des tarifs actuels.

**Proposition 2 :** Le comité syndical fait le choix de ne pas répercuter l'assujettissement à la TVA aux communes extérieures et de choisir les tarifs suivants : 2,94 € HT soit 3,10 € TTC sans le pain et 3,13 € HT soit 3,30 € TTC avec le pain, ainsi qu'un repas témoin à 1,90 € HT soit 2,00 € TTC, ce qui maintient les tarifs actuels.

La Présidente explique que suite à l'application des nouveaux tarifs et à l'obligation de distinguer le prix HT et TTC avec l'assujettissement à la TVA, il convient de signer de nouvelles conventions avec les communes extérieures prenant en compte cette nouvelle tarification et avec effet rétroactif au 01 janvier 2021.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical accepte à l'unanimité la proposition 2 et fait le choix de ne pas répercuter l'assujettissement à la TVA aux communes extérieures et autorise la Présidente à signer les nouvelles conventions s'y rapportant.***

**Délibération 05.2021 (Commune de Montacher)**  
**Délibération 06.2021 (Sivos de Marsangy Rousson)**  
**Délibération 07.2021 (Commune de Chaumot)**  
**Délibération 08.2021 (Commune de Jouy)**  
**Délibération 09.2021 (Commune de Saint Valérien)**

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

#### **6. REGULARISATION D'UNE DEPENSE D'INVESTISSEMENT POUR PALLIER A UNE URGENCE**

La Présidente explique que la cellule de refroidissement de la cantine centrale est tombée en panne et qu'il a fallu pallier à son remplacement en urgence.

Elle indique que suite à cette panne le prestataire de service en charge de la cellule, la société Henriot, a procédé à un changement du compresseur, mais que suite à cette réparation la cellule n'a pas refonctionné. Le prestataire nous a ensuite annoncé que la cellule était irréparable car le fournisseur de pièces détachées avait fait faillite.

La Présidente a donc demandé plusieurs devis à différents prestataires pour l'achat d'une cellule neuve. Elle explique que suite à un contrôle des services vétérinaires et au vue de l'impossibilité de trouver une cellule en prêt ou en location, elle a été contrainte de faire l'achat d'une cellule neuve dans l'urgence sans avoir le temps de réunir le Conseil syndical.

Après étude des devis, celui de la société Le Froid Icaunais a été retenu pour un montant de 4.908,00 € HT. Cette société a mis à disposition du SIVOS une cellule temporaire le temps de commander et installer la nouvelle cellule, qui est désormais installée.

La Présidente demande au Conseil syndical l'autorisation de régulariser et de valider cette dépense d'investissement, ainsi que de procéder au paiement de la facture avant le vote du budget.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical accepte de valider l'investissement à l'unanimité et autorise la Présidente à procéder au paiement de la facture.*

**Délibération 10.2021**

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

#### **7. QUESTIONS DIVERSES**

7.1. Informations sur le démarrage de la régie

7.2. Etude de marché livraison de repas à domicile en partenariat avec la Poste (Les petits plats portés)

7.3. Point sur la formation des agents

7.4. Point sur la situation complexe suite à l'arrêt de travail de la secrétaire du SIVOS

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H04.**

SIVOS CESV  
Mairie d'Égriselles le Bocage  
26 Grande Rue  
89500 ÉGRISSELLES LE BOCAGE

